



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 08/04/2025

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Franck Gidaro – Michel Prudhomme Latour**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 01/04/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Le tirage au sort des ½ Finales de Coupes de l'Hérault U14, U15, U17 et U19 du week-end du 27/04/2025 s'est déroulé ce jour à 18h30 dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, en présence de :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

M. Frédéric Gros, Vice-Président Délégué

M. Robert Gadea, Vice-Président

M^{me} Meriem Ferhat, MM. Khalid Fekraoui, José Garcia, Pierre Henry, Michel Marot, Guy Michelier, Jacques Naudet, membres du Comité de Direction

M. Fabien Durante-Malvy, Secrétaire Général de la Ligue Football Occitanie

M^{mes} Claire Guerrero, Evelyne Malafosse, Jennifer Romero, M. Laurent Guedj, Hérault Sports

M^{me} Nathalie Hardouin, Midi Libre

M^{me} Tiffany Henne, Ici Hérault et **M. Paul Biondi**, Directeur

Les membres de la Commission Jeunes

M^{me} Gladys Bouilly, MM. Jean-Philippe Bacou et Romain Pilleux-Hateau, permanents du District

Les clubs A.S. ATLAS PAILLADE, A.S. CANETOISE, AURE ST GILLOISE, AV. CASTRIOTE, AV.S. FRONTIGNAN A.C., ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER, ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE, F.C. SAUVIAN, F.C. SUSSARGUES, LA CLERMONTAISE, OLYMPIQUE VEDASIEN, U.S. MAUGUIO CARNON, U.S. ST MARTIN DE LONDRES

COUPE DE L'HÉRAULT U19

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

PAULHAN ES 1/CANET AS 1

ST MARTIN LONDRES US 1/ M. ATLAS PAILLADE 1

COUPE DE L'HÉRAULT U17

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

CLERMONTAISE 1/MAUGUIO CARNON US 1 ou O. VEDASIEN 1

SAUVIAN FC 1/ST GELY FESC 1

La saisie informatique du match via le module compétitions sera faite dès le résultat de l'instance en cours concernant le ¼ de Finale MAUGUIO CARNON US 1/O. VEDASIEN 1.

COUPE DE L'HÉRAULT U15

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ST GELY FESC 1/ M. ATLAS PAILLADE 1

CASTRIES AV 1/FRONTIGNAN AS 3



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



COUPE DE L'HÉRAULT U14

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ST CLEMENT MONT 22/MAUGUION CARNON US 21
FC 3MTKD-ESPERANCE 21/SUSSARGUES FC 21

RAPPEL – PLAY-OFFS

Comme chaque saison, des play-offs sont organisés pour déterminer les champions des catégories jeunes.

Les clubs qui souhaitent se porter candidat pour accueillir les play-offs ci-dessous sont invités à adresser un mail à secretariat@herault.fff.fr **au plus tard le 20/04/2025.**

Samedi 24/05/2025

Demi-finales Play-Off U14 D2 : 1^{er} poule A/1^{er} poule B et 1^{er} poule C/1^{er} poule D : deux matchs de 40 mn chacun
Match pour la 3^{ème} place : perdants des ½ finales : un match de 40 mn
Finale U14 D2 : vainqueur des ½ finales : un match de 40 mn

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire des matchs, il sera procédé à la séance des tirs au buts (5 par équipe).

La Commission remercie chaleureusement le club CTRE EDUC. PALAVAS qui a fait acte de candidature pour l'organisation de ces play-offs.

Samedi 07/06/2025

Play-off U19 : un match de 90 mn (deux périodes de 45 mn)
Play-off U17 D1 : un match de 90 mn (deux périodes de 45 mn)
Play-off U17 D3 : trois matchs de 45 mn chacun

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire des matchs U19 et U17 D1, il sera procédé à la séance des tirs au buts (5 tirs au but pour chaque équipe).

Pour le play-off U17 D3, la règle de départage en cas d'égalité sera la suivante :

- 1) Les points obtenus dans les rencontres les ayant opposés**
- 2) Goal-average particulier dans les matchs les ayant opposés**
- 3) Goal-average général**
- 4) Nombre de cartons rouge et jaune dans leur poule respective**

Dimanche 08/06/2025

Play-off U15 D2 : un match de 80 mn (deux périodes de 40 mn)
Play-off U15 D3 : un match de 80 mn (deux périodes de 40 mn)
Play-off U15 D1 : trois matchs de 40 mn chacun

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire des matchs U15 D2 et U15 D3, il sera procédé à la séance des tirs au buts (5 par équipe).

Pour le play-off U15 D1, la règle de départage en cas d'égalité sera la suivante :



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



- 1) Les points obtenus dans les rencontres les ayant opposés
- 2) Goal-average particulier dans les matchs les ayant opposés
- 3) Goal-average général
- 4) Nombre de cartons rouge et jaune dans leur poule respective

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U19

⚽ Poule A

M. ATLAS PAILLADE 1/M. ARCEAUX 1

Du 12/04/2025

Est reportée à une date ultérieure

(Coupe Occitanie U19)

U15 D1

⚽ Poule C

PRADES LE LEZ FC 1/GIGNAC AS 1

Du 12/04/2025

Est reportée au 30/04/2025

(Accord des clubs)

U14 D2

⚽ Poule B

VAILHAUQUES FC 21/ST JEAN VEDAS 21

Du 12/04/2025

Est reportée au 26/04/2025

(Accord des clubs)

⚽ Poule C

ASM34 21 / FLORENSAC PINET 21

Du 12/04/2025

Est avancée au 09/04/2025

(Accord des clubs)

MEZE LOUPIAN 21/B. JEUNESSE OL 21

Du 03/05/2025

Est avancée au 26/04/2025

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

MONTPELLIER HSC 2/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 29/03/2025, reporté au 08/05/2025

Est avancée au 16/04/2025

(Accord des clubs)

CLERMONTAISE 22/S. POINTE COURTE 21

Du 13/04/2025

Est reportée au 18/04/2025 et INVERSÉE

(Accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



INFORMATIONS AUX CLUBS

MIDI LIROU CAP POILH 1/SC SETE 3

30179193 – U15 D3 (B) du 05/05/2025

ST MARTIN LONDRES US 21/M. PETIT BARD FC 21

53108828 – U14 D2 (A) du 05/04/2025

Le service compétitions a transmis les dossiers à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FORFAITS

SUD HERAULT FO 2 2 (581817)

30184900 – U17 D3 (B) du 05/04/2025

À JACOU CLAPIERS FA 4

Courriel du 05/04/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

U.S. LUNEL 1 (547609)

30183416 – U17 D3 (A) du 05/04/2025

À ST GELY FESC 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST GELY FESC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe U.S. LUNEL 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST GELY FESC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club U.S. LUNEL (547609).

FRONTIGNAN AS 22 (503214)

53111589 – U14 D2 (B) du 05/04/2025

À CANET AS 21

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Vu le mail de l'AV.S. FRONTIGNAN AC 1 adressé au club adverse le 05/04/2025 à 10h59, transféré par l'A.S. CANETOISE à la permanence du District qui n'en a pas pris connaissance (les membres en charge étaient présents au Festival Foot U13 à Agde),

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe CANET AS 21 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe FRONTIGNAN AS 22 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CANET AS 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Les frais de l'officiel seront mis à la charge du District.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

ST MARTIN LONDRES US 21 (503184)

53259690 – Coupe de l'Hérault U14 du 02/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0)

SAUVIAN FC 1 (580725)

30142298 – U17 Territoire du 05/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0)

ASM34 1 (561208)

30142299 – U17 Territoire du 06/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0)

M. ST MARTIN AS 1 (523509)

30181061 – U17 D3 (C) du 06/04/2025

Amende : 2^e infraction : 50 € (cf. PV Jeunes du 04/02/2025)

(Version 4.0)

RS GIGEANNAIS 2 (564863)

30178113 – U15 D3 (A) du 05/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Code d'accès erroné)

ST GELY FESC 2 (521457)

30178115 – U15 D3 (A) du 05/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



B. JEUNESSE OL 3 (549091)

30179194 – U15 D3 (B) du 06/04/2025

Amende : 2^e infraction : 50 € (cf. PV Jeunes du 01/04/2025)

(Récupération des données tardive)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

MONTARNAUD AS 1

30181058 – U17 D3 (C) du 06/04/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 15/04/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 15/04/2025 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz